

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.3
DE
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

**A. PLANIFICATION PLURIANNUELLEN DES INVESTISSEMENTS POUR LA GESTION
DES ACTIFS**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-1

Référence :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4018-2017, B-0069, GM-K, Document 1, page 4, lignes 19 à 29 :

Afin de rendre davantage opérationnel et fluide le volet de la capacité des réseaux de 19 transmission dans le cadre des processus de la gestion des actifs, trois processus ont été mis en place.

L'identification des menaces et des opportunités a pour objectif d'identifier les menaces et les opportunités pour la capacité des réseaux de transmission. *La gestion des risques a pour but d'évaluer le niveau de risque afin d'identifier les menaces qu'Énergir juge excéder le seuil de tolérance aux risques qui sont en lien avec la capacité des réseaux de transmission.* *La planification des solutions pour la capacité des réseaux de transmission permet de ramener les risques identifiés précédemment sous le seuil de tolérance en identifiant et en évaluant différentes solutions permettant une recommandation finale.*

Demande :

- a) La citation fait référence aux réseaux de transmission. Cette notion inclut-elle les réseaux de distribution?

Réponse :

Non, la citation ne réfère qu'aux réseaux de transmission.

- b) Si non, existe-t-il une préoccupation semblable pour les réseaux de distribution?

Réponse :

Oui, Énergir a une préoccupation semblable pour les réseaux de distribution. Bien que les projets s'y rattachant soient qualifiés de renforcement, les caractéristiques de ces réseaux diffèrent fortement. La nature des projets d'investissements requis sur un réseau de transmission n'est pas comparable à celle des projets requis sur un réseau de distribution.

c) Si oui, à la dernière question où se retrouve-t-elle?

Réponse :

Les investissements reliés au réseau de distribution se retrouvent dans la catégorie *Enjeux clients – capacité hydraulique* de la section 1.1.3 de la pièce B-0069, GM-K, Document 1 ainsi que dans la catégorie *Renforcement du réseau de distribution* de la section *Investissements en développement de réseau* (section 2) de la pièce B-0069, GM-K, Document 1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-2

Référence :

i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4018-2017, B-0069, GM-K, Document 1, tableau 1, page 6 :

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS PROJETS

	2018	2019	2020	2021	2022	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)
Régulateurs intérieurs	1,8	3,2	3,2	3,2	3,2	14,6
Joints mécaniques	7,8	5,0	5,0	5,0	5,0	27,8
Conduites de gaz traversant un égout (cross bore)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
Vannes à fermeture automatique	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
Odorisation	0,6	2,0	2,0	2,0	2,0	8,6
Risques non connus à ce jour	0,0	1,0	3,0	3,0	3,0	10,0
Total	10,8	11,8	13,8	13,8	13,8	64,0
Taux d'inflation utilisé	0,0%	1,8%	1,3%	1,5%	1,5%	
Total inflationné	10,8	12,0	14,2	14,4	14,6	66,0

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

Demande :

a) Pour quelles raisons les investissements pour les régulateurs intérieurs et l'odorisation augmentent-ils après 2018-2019?

Réponse :

Les investissements prévus pour les projets de relocalisation des régulateurs intérieurs et de remplacement des systèmes d'odorisation sont répartis au cours des prochaines années. Néanmoins, le niveau d'investissements anticipé annuellement pour ces deux catégories n'est pas envisageable pour 2018-2019 parce que la capacité de réalisation est limitée. Dès 2019-2020, Énergir prévoit que les investissements anticipés seront au niveau projeté pour ces deux programmes d'investissements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-3

- i) **Référence :** ÉNERGIR, Dossier R-4018-2017, B-0069, GM-K, Document 1, page 9, lignes 15 et 16

5) Repavages municipaux : une liste des projets de repavages municipaux est communiquée à Énergir en début d'année.

Demande :

- a) S'agit-il de l'année de calendrier?

Réponse :

La liste de projets est fournie en plusieurs étapes selon les différentes municipalités au cours d'une année. Sans qu'une date officielle ne soit fixée pour le début de ces communications, les premiers projets sont généralement identifiés vers l'automne, qui correspond au début de l'année financière d'Énergir, mais la liste continue de se bonifier régulièrement au cours des mois suivants.

Énergir adapte ses processus d'identification de projets en fonction de plusieurs paramètres externes, dont la liste des projets anticipés par les municipalités ou le MTQ par exemple. Les projets anticipés et leurs échéanciers varient donc selon les différentes municipalités. Idéalement, le plus tôt ces projets sont identifiés et le plus tôt les investissements requis sur le réseau gazier peuvent être anticipés à leur tour. Par souci d'assurer une cohésion lors des causes tarifaires, un effort supplémentaire est réalisé en début d'année financière, mais les échanges avec les municipalités sont réalisés en continu.

- b) Si oui, est-ce le moment optimal pour que les municipalités vous communiquent cette information?

Réponse :

Voir la réponse à la question précédente.

B. ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-4**

Référence :

- i) ÉNERGIR INC., Dossier R-4018-2017, Phase 2, B-0072, GM-L, Document 3, page 1 :

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION										
PRÉVISION 4/8 - 2018, CAUSES TARIFAIRES 2018 et 2018-2019										
(000 \$)										
No de ligne	BUDGET CAUSE 2018			PRÉVISION 4/8 2018			BUDGET CAUSE 2018-2019			
	TOTAL BUDGET CAUSE 2018	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL PRÉVISION 4/8 2018	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2018-2019	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	
1	FRAIS REPORTÉS									
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	7 675	7 675	0	14 091	13 434	658	13 884	12 030	1 854
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX - PRC	10 811	10 448	363	10 172	9 739	433	8 879	8 447	432
4	PPRC	3 690	3 690	0	4 719	4 719	0	4 719	4 719	0
5	TOTAL DES PROGRAMMES COMMERCIAUX	14 501	14 137	363	14 891	14 458	433	13 598	13 166	432
6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	22 176	21 812	363	28 983	27 892	1 091	27 482	25 196	2 286
7	IMMOBILISATIONS									
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	50 587	50 131	456	56 134	53 550	2 584	54 855	54 190	665
9	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	61 605	60 419	1 186	65 341	60 880	4 461	56 449	56 449	0
10	TRANSMISSION - RÉSEAU	11 763	2 316	9 447	13 507	3 552	9 955	3 341	3 341	0
11	ENTREPOSAGE DU GAZ	2 405	2 405	0	2 700	2 700	0	2 970	2 970	0
12	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	22 868	22 868	0	23 731	23 731	0	22 910	22 910	0
13	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	14 789	14 338	451	16 620	15 951	669	17 342	17 283	59
14	AUTRES	1 076	1 076	0	1 151	1 151	0	1 116	1 116	0
13	CONTRIBUTIONS									
14	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	(45)	0	(45)	(481)	0	(481)	0	0	0
15	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	165 048	153 553	11 495	178 702	161 515	17 187	158 983	158 259	724
16	INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE									
17	AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE									
18	IMMOBILISATIONS	7 747	0	7 747	8 952	0	8 952			
19	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	0	0	0	0	0	0			
20	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	194 971	175 365	19 605	216 636	189 407	27 230	198 275	183 455	14 820

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

- a) Le total des immobilisations (incluant les contributions gouvernementales pour les projets supérieurs à 1,5 M\$ montre une augmentation de 50% entre la prévision 4/8 de 2018 et le budget de la cause 2018. Comment l'expliquez-vous?

Réponse :

L'augmentation des immobilisations s'explique principalement par un décalage des coûts de projets qui devaient se terminer en 2017, mais qui se sont terminés en 2018 et par le remboursement de contributions reçues pour des projets où les coûts réels furent inférieurs aux coûts estimés.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-5

Référence :

ÉNERGIR INC., Dossier R-4018-2017, Phase 2, B-0072, GM-L, Document 3, page 2, lignes 49 et 50, colonne écart entre le budget cause 2018-2019 et la prévision 4/8 2018

Demande :

- a) La colonne écarts entre le budget de la cause 2018-2019 et la prévision 4/8 2018 pour la ligne 50 Total intégration des projets majeurs hors base à la base de

tarification dans le solde d'ouverture de la cause tarifaire est indiquée à 3 901 (000 \$), cependant le calcul indique plutôt 2 858 (000 \$). Quels sont les bonnes valeurs ?

Réponse :

Énergir confirme que la bonne valeur de l'écart de la ligne 50 *Total intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde d'ouverture de la cause tarifaire* de la page 2 de la pièce B-0072, GM-L, Document 3 doit être de 2 858 (000 \$). Énergir dépose donc une version révisée de la pièce GM-L, Document 3 à cet effet.

C.DEMANDE D'INTÉGRATION À LA BASE DE TARIFICATION DES COÛTS LIÉS AUX PROJETS INFORMATIQUES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-6

Référence :

- i) **ÉNERGIR INC.**, Dossier R-4018-2017, Phase 2, Pièce B-0079, GM-L, Document 9, Annexe 2, tableau de la page 2, ligne 26 Valeur actuelle nette – effet net sur les tarifs 272 (000\$) Augmentation

Demande :

- a) Veuillez confirmer que l'augmentation de de 272 (000 4) est calculée avec le taux avant impôt de 5,43% ?

Réponse :

Énergir le confirme. Veuillez également vous référer à la réponse de la question 6.3 de la demande de renseignements n° 2 de l'ACIG, à la pièce GM-T, Document 11.

D. STRATÉGIE TARIFAIRE ET ÉTABLISSEMENT DES GRILLES TARIFAIRES 2018-2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-8

Référence :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4018-2017, Phase 2, Pièce B-0188, GM-Q, Document 1, page 16, volume annuel de Saint- Hyacinthe= 8 883 333m³ ;
- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Pièce B-0022, gaz Métro 1, Document 1, page 21, lignes 3 à 6 :
Selon cette grille, un petit producteur de 1,5 Mm³, comme Beauharnois, recevrait environ 83 ¢/m³ alors qu'un grand producteur de 16,8 Mm³, comme Saint-Hyacinthe, recevrait environ 37 ¢/m³.

Demande :

- a) Veuillez concilier les volumes attendus de Saint-Hyacinthe. Est-ce quelque 8 Mm³ ou plutôt plus près de 16 Mm³ ?

Réponse :

Pour l'année 2018-2019, les projections de production de la Ville de Saint-Hyacinthe sont de 8,9 Mm³, telles que présentées à la pièce B-0188, GM-Q, Document 1, p.17.

La capacité annuelle de production de la Ville de Saint-Hyacinthe, lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, sera de 16,8 Mm³. C'est sur cette information qu'est basé le tarif de rachat garanti (TRG) des producteurs subventionnés, mentionné à la référence du dossier R-4008-2017. Énergir estime que le potentiel maximal de production de la ville ne sera pas atteint au cours de ses premières années de production.